

# LES POSITIONS STATUTAIRES DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT

## Public :

- Tout cadre appartenant à un service de ressources humaines
- Toute personne ayant à encadrer une équipe ou à procéder à des recrutements

**NB : les candidatures des agents exerçant en Lorraine seront prioritaires. Inscriptions à faire parvenir directement à Philippe CARBONI, Conseiller formation à la Plate-forme RH Lorraine :**

mél : philippe.carboni@lorraine.pref.gouv.fr

## Objectifs :

- Connaître les positions statutaires dans la fonction publique de l'Etat
- Comprendre les impacts de la loi de mobilité des fonctionnaires sur les positions statutaires

## Programme :

- Les grands principes du droit de la fonction publique
- Les six positions des fonctionnaires, telles que définies par l'article 32 de la loi n° 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Impacts de la loi mobilité sur les positions statutaires des fonctionnaires
- Précisions sur la position normale d'activité issue du décret n° 2008-370 du 18 avril 2008

## Méthode pédagogique :

Apports théoriques et échanges

*Partenariat  
Plate-forme  
régionale d'appui  
interministériel à  
la GRH Lorraine et  
l'IRA de Metz*

• 2 jours

• 27 et 28  
septembre 2010

Inscription

• 30 août 2010

• Intervenant :  
Aurélie CLAVIER,  
Conseillère mobilité  
carrière à la plate-  
forme régionale  
d'appui  
interministériel à la  
GRH SGAR Lorraine